

Site Régional d'Aide à la Réalisation

Concours Université Aix-Marseille

LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

l'Université d'Aix-Marseille, Département SATIS
le Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, un établissement de l'INSEAMM

avec le soutien de France Télévisions, du Festival International des Scénaristes Valence, de l'association Méridiens et du MCM
(Festival International MUSIC & CINEMA Marseille)

proposent pour l'édition 2024 du MCM l'attribution d'une

**BOURSE D'AIDE À LA RÉALISATION
D'UNE PREMIÈRE OEUVRE CINÉMATOGRAPHIQUE
(Court métrage)
avec la participation des étudiants de
l'université d'Aix-Marseille à Aubagne, Département SATIS**

associée à une

**BOURSE D'AIDE À LA CRÉATION
D'UNE PREMIÈRE MUSIQUE DE FILM
Interprétée par les musiciens du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille**

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :
DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2023 à minuit

ANNONCE DES PRÉ-SÉLECTIONS : FIN-FÉVRIER 2024

ANNONCE DES SÉLECTIONS : Lors du MCM (Festival International MUSIC & CINEMA Marseille) : du 1er au 6 avril 2024



Méridiens &
le Département SATIS de l'Université d'Aix-Marseille à Aubagne,

ont créé
le Site Régional d'Aide à la Réalisation (SiRAR)
dans un souci d'aide à la jeune création cinématographique.

Le SiRAR est un dispositif UNIQUE qui offre DEUX bourses indissociables pour la réalisation d'UN court métrage, mettant en lumière la relation entre deux créateurs que sont l'auteur-réalisateur et le compositeur.

Deux bourses : l'une dotée par Laser et la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur PACA, offre à un.e jeune auteur réalisateur.trice une bourse d'aide à la réalisation pour son premier court métrage, l'autre attribuée par MERIDIENS, offre à un.e jeune compositeur.trice une bourse d'aide à la composition de la musique originale du film lauréat de la bourse d'aide à la réalisation.

S'ajoutent à ces deux bourses, les aides consenties par les co-fondateurs du SiRAR et leurs partenaires :

- Le SATIS assure l'encadrement pédagogique du film, notamment pour la prise de son au tournage, le montage image, le montage son, le mixage et l'enregistrement de la musique originale.
- Les étudiants du Département SATIS de l'Université d'Aix-Marseille à Aubagne constituent l'équipe de tournage et de post-production.
- Les musiciens du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille interprètent la musique du film.

Le SiRAR est un lieu d'auto-formation basé sur l'initiative et la responsabilité personnelle des cinéastes et compositeurs. Il se veut un lieu où des essais cinématographiques peuvent être entrepris sans esprit de compétition ni contraintes dus aux différentes censures qu'exercent l'économie du marché ou l'éloignement des centres de décisions.

Le SiRAR est ouvert à de nouveaux talents qui exprimeront la richesse, la diversité et l'avenir d'une région-clef pour le développement de l'Europe dans ses échanges avec le monde méditerranéen.

Contact :

MERIDIENS - SiRAR

Site Régional d'Aide à la Réalisation

Villa 7 Lotissement la Sabatière,

Chemin de la Sabatière

13400 Aubagne - France

Téléphone : 04 42 18 92 10 – Fax : 04 42 18 79 93

Email : meridiens13400@gmail.com

La bourse d'aide à la réalisation d'un premier court métrage est remise sur la base d'un concours de scénarios. Une commission effectue une présélection d'une dizaine de scénarios parmi toutes les candidatures reçues. Les auteurs de ces 10 scénarios sont invités à se rendre au Festival International Music & Cinema Marseille (du 1^{er} avril au 6 avril 2024) pour rencontrer l'ensemble des membres de la commission et assister à la remise des Prix SiRAR.

A la suite de ces rencontres, la commission fait son choix définitif et annonce le/la lauréat.e à qui elle attribue la bourse d'aide à la réalisation d'une valeur de 24 500 € (répartie en apports en industrie offerts par France 3 télévision (une journée de mastering) et l'Université Aix-Marseille, Département SATIS (mise à disposition de matériel) et en numéraire par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et LASER). Le/ la lauréat.e auteur-réalisateur.trice gère avec le représentant du SiRAR, sans autre intermédiaire, l'utilisation des différentes sources de financement.

MERIDIENS assurera la production déléguée du film lauréat et le SATIS la production exécutive et l'encadrement pédagogique. Il appartient à l'auteur-réalisateur.trice lauréat.e de choisir, parmi les 3 compositeurs présélectionnés par le comité de sélection du "SiRAR Musique", celui ou celle qui composera la musique de son film.

Le 2e Prix, en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, offre une résidence d'écriture.

Le 3e Prix offre une invitation à participer au "Marathon d'écriture" du Festival International des Scénaristes de Valence.

RÈGLEMENT

ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Le projet proposé doit :

- Être un projet de premier court métrage (aucun film ne doit avoir été auparavant produit par une société de production) avec une musique originale pour ensemble orchestral
- Être une fiction, un film expérimental ou un pilote de série (adaptation littéraire exclue)
- Durer entre 3 et 15 minutes
- Être ni produit ni co-produit par une société de production
- Ne pas avoir été déposé au CNC en même temps qu'à la bourse SiRAR
- Être uniquement sur support numérique
- Il ne peut être déposé qu'un seul scénario par candidat
- Un projet déjà refusé au dispositif SiRAR, ne peut en aucun cas être représenté
- Les candidats présélectionnés doivent impérativement être présents à l'annonce des résultats

OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE / AUTEUR RÉALISATEUR

En cas de sélection du projet, l'auteur réalisateur.trice s'engage à :

- Être le/la réalisateur.trice du projet proposé
- Tourner à Marseille et/ou ses environs
- Constituer l'équipe de tournage et de post-production avec les étudiants du Département des Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son (SATIS) de l'Université d'Aix-Marseille à Aubagne. Tous les postes de tournage, y compris les chefs de poste sont occupés par les étudiants du département SATIS, à l'exception du Directeur de la photographie (à choisir dans une liste pré-définie).
- Faire le choix définitif du/de la compositeur.trice parmi les 3 retenu.e.s par la bourse "SiRAR Musique" qui signera la bande musicale de son film. Ce choix devra être validé le 31 mai 2024 au plus tard.
- Respecter le calendrier de production (5 jours de tournage à l'automne 2024) et post-production proposé par le département SATIS à Aubagne de l'Université Aix-Marseille. Ce calendrier sera établi en fonction des impératifs du cursus pédagogique du SATIS.
- Proposer et respecter un calendrier notamment en ce qui concerne la collaboration avec les musiciens du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille avec qui le/la compositeur.trice lauréat.e travaillera.
- En cas d'impossibilité d'achever la composition musicale du film avec le / la lauréat.e de la bourse Musique, suite à une décision du/de la réalisateur.trice, et après avoir obtenu l'accord du représentant du SiRAR et de MERIDIENS, il appartiendra au réalisateur de trouver les moyens de financer la composition, l'interprétation et l'enregistrement pour une autre musique.

MONTANT DE L'AIDE

La bourse d'aide à la réalisation d'un premier court métrage est d'une valeur de 24 500 euros (répartie en apports en industrie offerts par France 3 télévision (une journée de mastering) et l'Université Aix-Marseille, Département SATIS (mise à disposition de matériel) et en numéraire (dont 500€ en note de droit d'auteur pour le compositeur et 500€ en note de droit d'auteur pour le réalisateur) par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et LASER). Sous l'autorité de la structure MERIDIENS, le/ la lauréat.e auteur-réalisateur.trice gère avec le Directeur de production du SiRAR, sans autre intermédiaire, l'utilisation des différentes sources de financement.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Une commission lit l'ensemble des scénarios reçus et présélectionne une dizaine de scénarios. Le résultat de cette présélection sera connu dans le courant du mois de février. Les auteurs de ces 10 scénarios seront prévenus aussitôt. Ils devront se rendre à Marseille une journée durant le Festival (entre le 1^{er} avril et le 6 avril 2024) pour rencontrer individuellement le jury composé de 5 membres. Découlera de ces rencontres le choix définitif du jury. Un.e seul.e auteur réalisateur.trice sera sélectionné.e pour l'obtention de la bourse du SiRAR. Le jury est souverain. En aucun cas il ne peut être fait appel de ses décisions.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le SiRAR n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont confiés
- Aucun dossier ne pourra être restitué
- Le/la réalisateur.trice signe un contrat avec MERIDIENS et s'engage à réaliser le film dans les délais impartis.
- Le contrat est établi avec MERIDIENS selon son protocole de fonctionnement, garantit les droits d'auteur, et précise les dispositions commerciales concernant les éventuels droits de diffusion et vente du film en France et à l'étranger.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque candidat.e doit **obligatoirement soumettre son projet (voir composition du dossier ci-dessous) via la plateforme Festiciné accessible via ce lien : <https://projects-music-cinema.festicine.fr/fr/sirar-auteurs>**

Deadline pour les dépôts de dossiers : **le 17 décembre 2023 à minuit.**

COMPOSITION DU DOSSIER

- Un scénario
- Un synopsis du scénario
- Un curriculum vitae du candidat
- une biographie
- Une note d'intention précisant les choix techniques liés à la réalisation
- Une note d'intention détaillée concernant la composition musicale
- un mood board

SIRAR MUSIQUE 2024 - Bourse d'aide à la création d'une première musique de film et à son enregistrement

La bourse d'aide à la création musicale est remise sur la base d'un appel à candidature aux compositeurs.

Un collège de trois membres, placé sous la responsabilité de MÉRIDIENS en partenariat avec le Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, présélectionne 3 compositeurs parmi les candidatures reçues. Ces 3 compositeurs sont invités à l'occasion du Festival International Music & Cinema Marseille (du 1^{er} au 6 avril 2024) à rencontrer le / la scénariste lauréat.e de la bourse d'aide à la réalisation. A la suite de cette rencontre, ils devront lui soumettre leurs propositions musicales pour son film.

Il appartient ensuite à l'auteur réalisateur.trice de choisir le/la compositeur.trice qui signera la musique de son film.

Ce film sera réalisé dans les conditions mentionnées plus haut (cf. moyens financiers et humains, place de la pédagogie dans le projet, partenaires, etc...) et le compositeur lauréat est tenu d'en accepter intégralement les conditions.

Méridiens gère le budget de la création musicale et de son enregistrement, et en assure la production.

La bourse d'aide à la composition est d'une valeur de 6500€, répartie en numéraire et principalement en apports en industrie (mise à disposition de l'orchestre du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, ainsi que la mise à disposition du studio d'enregistrement de l'Université d'Aix-Marseille Département SATIS à Aubagne).

RÈGLEMENT ADMISSIBILITÉ

Les compositeurs intéressés doivent :

- Pouvoir présenter des partitions et des enregistrements musicaux
- N'avoir signé la musique originale d'aucun film produit par une société de production

OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE/COMPOSITEUR

En cas de sélection, le/la compositeur.trice s'engage :

- à participer à une masterclass/rencontre avec l'orchestre du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille au mois de juin 2024.
- à ce que la musique soit interprétée par les musiciens du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, dans le cadre de la

nomenclature instrumentale qui lui sera proposée.

- à ce que la musique soit enregistrée et mixée par le Département Satis, Université Aix-Marseille courant janvier 2024. En cas de non-respect du calendrier, le Conservatoire Pierre Barbizet ne peut garantir l'effectif instrumental proposé au départ.
- à communiquer avant mi-septembre 2024 les conditions de répétition et de réalisation de la musique au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille.

*MONTANT DE L'AIDE

La bourse d'aide à la composition est d'une valeur de 6500€, répartie en numéraire et principalement en apports en industrie (mise à disposition de l'orchestre du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, ainsi que la mise à disposition du studio d'enregistrement de l'Université d'Aix-Marseille Département SATIS à Aubagne).

MODALITÉS DE SÉLECTION

Un collège constitué de 3 membres, placé sous la responsabilité de la structure MERIDIENS sélectionne trois jeunes compositeurs parmi les candidatures reçues. L'annonce de cette présélection a lieu mi-mars. Les 3 compositeurs sont invités à venir rencontrer le / la scénariste lauréat.e de la bourse d'aide à la réalisation lors du Festival International Music & Cinema Marseille (1^{er} avril – 6 avril 2024). Dans le mois suivant la remise des prix du SiRAR, ces 3 compositeurs soumettent au/à la scénariste lauréat.e leurs propositions musicales. C'est au/à la scénariste que revient le choix définitif du/de la compositeur.trice qui signera la musique de son film. Le / la scénariste s'engage à faire part de son choix au plus tard le 31 mai 2024 aux 3 compositeurs présélectionnés.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Chaque candidat.e doit **obligatoirement soumettre son projet (voir composition du dossier ci-dessous) via la plateforme Festiciné accessible via ce lien : <https://projects-music-cinema.festicine.fr/fr/sirar>**
Deadline pour les dépôts de dossiers : le 17 décembre 2023 à minuit.

COMPOSITION DU DOSSIER COMPOSITEURS

- Le curriculum vitae
- Une biographie
- Un choix de vos partitions
- un lien vers des enregistrements de maquettes musicales